

# LES SOIXANTE ANS DU CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



Des dirigeants de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance autour de leur secrétaire général Henri Bailly dans les années 1950.

© Archives nationales (France), 72AJ/2642.

## Première partie

## Aux origines du CNRD : une volonté associative relayée par l'Éducation nationale

Au milieu des années 1950, l'idée de ce concours est née en dehors du système scolaire français au sein de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR). Rejointe par d'autres associations, la CNCVR, usant de puissants réseaux d'influence, réussit à faire entrer cette initiative associative dans le monde de l'éducation<sup>(1)</sup>.

## Le « Prix de la Résistance » comme préfiguration

Par Frantz Malassis

Dans les années 1950, un certain nombre de résistants et de déportés regroupés en associations, conscients qu'ils ne pourraient pas influencer la vie politique française, comme ils l'avaient imaginé au sortir de la guerre, décident de porter leur action vers la formation civique des jeunes générations. Ces résistants sentent le besoin impérieux de transmettre la mémoire singulière de leur engagement. C'est pour eux, un moyen de lutter contre l'oubli de leur action qu'ils considèrent très tôt comme une menace.

Dès sa première assemblée générale en 1955, la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) soucieuse de « la rénovation de l'enseignement civique et moral<sup>(2)</sup> » et souhaitant que soient utilisés dans cet enseignement « l'esprit et les exemples de la résistance<sup>(2)</sup> » lance le « Prix de la Résistance ». Il est prévu que ce concours scolaire soit organisé annuellement par ses Unions départementales. Si ce nouveau mode d'engagement correspond à une action traditionnelle des associations d'anciens combattants, ce qui l'est moins en revanche c'est la forme que prend cette participation : ces résistants entendent investir le monde scolaire. Autre originalité, ce concours est proposé alors même que la Seconde Guerre mondiale – et *a fortiori* la Résistance – n'est pas encore inscrite aux programmes officiels des collèges et lycées<sup>(3)</sup>.

Trois ans plus tard, ce projet ne rencontre pas le succès attendu. Le manque de moyens des

Unions départementales et des blocages locaux empêchent bien souvent sa généralisation. Le « Prix de la Résistance » n'est organisé que dans une trentaine de départements. Face à ce constat, lors du congrès de 1958 à Lyon, Henri Bailly, ancien résistant-déporté et secrétaire général de la CNCVR (cf. page 4), donne une nouvelle impulsion à l'opération en réclamant la création d'un « Prix national de la Résistance » qui serait placé sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale<sup>(4)</sup>. Les combattants volontaires de la Résistance auraient ainsi toute légitimité pour intervenir dans le cadre scolaire afin de présenter l'expérience de leur engagement porté par des valeurs civiques et assurer « la relève des générations<sup>(2)</sup> ». Le « Prix de la Résistance » devient alors pour eux un moyen de participer à la « régénération » du pays engagée avec le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Dès 1960, rejointe par d'autres associations gaullistes comme la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance et le réseau du Souvenir, la CNCVR va faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir satisfaction.

Le 11 avril 1961, la circulaire signée par le ministre de l'Éducation nationale Lucien Paye officialise ce concours mais dans le cadre de l'inauguration du mémorial de la Déportation à Paris. C'est la raison pour laquelle cette circulaire annonce le lancement d'une souscription nationale,

préconise des « causeries » à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation avant de présenter en toute fin la création d'un concours annuel sur la Résistance, dont la première remise des prix aura lieu lors de l'inauguration du monument le 12 avril 1962. Ce concours est pérennisé l'année suivante grâce à l'intervention personnelle du successeur de Lucien Paye, Pierre Sudreau<sup>(5)</sup>, qui en tant qu'ancien résistant-déporté mesure tout le bien fondé de cette initiative. Peu à peu, ce concours va se normaliser et c'est en 1964, avec la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Libération qu'il s'enracine durablement dans le paysage scolaire. ■

(1) Cette synthèse a été établie à partir des archives de la CNCVR conservées aux Archives nationales et grâce à son bulletin *l'Écho de la Résistance*.

(2) *In Écho de la Résistance* n° 10, novembre 1955, p. 17.

(3) Ce n'est qu'en 1962 que cette période entre véritablement dans le cours d'histoire de terminale et en 1971 qu'elle est abordée dans le programme de troisième.

(4) Henri Bailly, « Rapport moral », cinquième congrès national de la CNCVR, *in Écho de la Résistance* n° 56-57, mai-juin 1960.

(5) Pierre Sudreau sera président de la Fondation de la Résistance entre 2006 et 2009 après avoir été à l'origine de sa création.